

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00239

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA GRAND'CROIX -
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU
PUBLIC**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 118

Président de séance : M. M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,

RECU EN PREFECTURE

Le 30 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230525-D20230023910

Date de mise en ligne : 30 mai 2023

Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Marc JANDOT, Mme Evelyne ORIOL,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MAI 2023

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA GRAND'CROIX - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-45 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.104-28, et R.104-37 du code de l'urbanisme, concernant l'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale des procédures d'évolution des documents d'urbanisme, par la personne publique responsable, et notamment les articles R.104-33, à R.104-37 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.120-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de La Grand' Croix approuvé le 30 juin 2016;

Vu l'avis conforme favorable exprès de la MRAE n°2022-ARA-AC-2909 du 19 janvier 2023, sur l'absence d'incidence notable sur l'environnement du projet de modification du PLU de La Grand' Croix dont Saint-Etienne Métropole l'a saisi, et l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale ;

Vu la délibération N°CM007008 du Conseil Métropolitain du 23 mars 2023 approuvant la décision de ne pas soumettre le projet de modification simplifiée n°1 PLU de la Commune de La Grand' Croix à évaluation environnementale, en conformité avec l'avis n°2022-ARA-AC-2909 du 19 janvier 2023 rendu par l'Autorité Environnementale ;

Considérant le projet de modification simplifiée du PLU de la Commune de La Grand' Croix qui a pour objet la suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 Quartier Neuf / Rue du Canal (site Tissafil) concernant un projet de halte ferroviaire abandonné sur ce site, qu'il est désormais prévu de réaliser sur un autre site, plus optimum, à 600 mètres sur la même Commune. Il est, aujourd'hui, programmé, en lieu et place, l'implantation d'un centre de secours du SDIS42.

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de La Grand' Croix selon les modalités ci-dessous :

- la mise à disposition se déroulera pendant une durée de 31 jours du 12 juin 2023 (10h00) au 12 juillet 2023 (16h00) inclus,
- pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de La Grand' Croix, dans les locaux du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un registre y permettra le recueil des observations du public,
- à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations, et sur le site internet à l'adresse suivante :
<https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>
- le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs, la saisine de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), l'avis conforme exprès favorable rendu par la MRAE, et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en mairie de La Grand' Croix et au siège de Saint-Etienne Métropole, et publié dans un journal diffusé dans le Département, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de La Grand' Croix.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de La Grand' Croix,**
- **autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n°416, article 202, du budget investissement 2023 Prospective, destination Planification.**

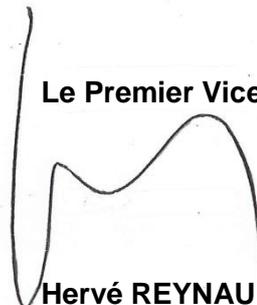
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD